

BULLETIN D'INSCRIPTION – ANDANTINO – Elèves entrant en initiation musicale en 2P

I. Informations générales

A. Informations sur le-la représentant-e légal-e : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse postale :

NPA : Commune :

Téléphone portable (En cas d'urgence): Autre téléphone

Adresse e-mail (Pour envoi de communications) :@.....

B. Informations sur l'élève :

Fille / Garçon

Nom : Prénom usuel :

Date de naissance :

Année scolaire au 31.08.2019 :P/ Harmos

Avez-vous de la famille (frère, sœur, parent) inscrite à l'EML : OUI / NON

II. Choix du cours d'initiation musical - 2^e année d'initiation

Cours collectifs de 50 min

Méthode Jaques-Dalcroze

- Lundi – 16h10 Centre-Chaucrau – LP
- Mardi – 17h50 Centre-Chaucrau – CJ
- Mercredi – 10h40 Centre-Chaucrau – CJ
- Mercredi – 14h00 Collège de Mon-Repos – AZ
- Mercredi – 14h50 Centre-Chaucrau – CJ
- Mercredi – 15h40 Centre-Chaucrau – MR
- Jeudi – 16h10 Centre-Chaucrau – ACC
- Jeudi – 17h00 Centre-Chaucrau - ACC

Méthode Willems

- Lundi – 16h10 EML de Ribaupierre – SZ
- Mardi – 16h10 Collège Chailly – RV
- Mercredi – 10h30 EML de Ribaupierre – SZ
- Jeudi – 16h00 Collège de l'av. de Cour – MK
- Vendredi – 17h00 EML de Ribaupierre - EM

Professeures

LP : Lucie Piemontesi

AZ : Arielle Zaugg

MR : Marie Reymond

ACC : Anne-Christine Cettou

CJ : Constance Jaermann

SZ : Sophie Zimmermann

MK : Maud Kolb

EM : Eva Marlinge

RV : Réjane Vollichard

Si non disponible, autre horaire désiré :

Je souhaite payer l'écolage annuel en plusieurs acomptes : OUI / NON

Remarques :

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement et des tarifs de l'EML. Je soussigné-e inscris mon enfant au minimum pour une année scolaire complète. Une fois l'inscription confirmée, le présent bulletin tient lieu de contrat et vaut comme reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP pour la finance d'écolage selon le tarif en vigueur. Cette inscription est valable pour la rentrée scolaire 2019-2020. Elle se renouvelle tacitement d'année en année. Toute renonciation doit être signalée par écrit à la Direction au plus tard le 31 mai pour la rentrée scolaire suivante.

Lieu et date : _____ Signature d'un-e représentant-e légal-e : _____